

Programmation des projets dans le cadre du fonds « Centres de village »

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS		
Commission n°5		Validation du Vice-Président
Séances des 21/02 et 23/03/06	Favorable	Le 14/04/06
Bureau		
Séance du 13/04/06	Favorable	

Inscription budgétaire							
BP 2006 Imputation : 204.824	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Solde avant opération</td> <td style="text-align: right;">: 250 000 €</td> </tr> <tr> <td>Montant de l'opération</td> <td style="text-align: right;">: 84 966 €</td> </tr> <tr> <td>Solde après cette opération</td> <td style="text-align: right;">: 165 034 €</td> </tr> </table>	Solde avant opération	: 250 000 €	Montant de l'opération	: 84 966 €	Solde après cette opération	: 165 034 €
Solde avant opération	: 250 000 €						
Montant de l'opération	: 84 966 €						
Solde après cette opération	: 165 034 €						

I. Bilan sur 2004-2005

Au total sur 2004-2005, 11 projets ont été subventionnés dans le cadre du fonds « Centres de village » (dont 8 en 2005) pour un total de 220 928,28 €. Si l'ensemble des crédits disponibles n'a pas été consommé, on note une dynamique engagée et un accroissement du nombre de projets chaque année.

Dossiers subventionnés en 2004 et 2005

<i>Pour les travaux</i>	Aménagement d'un espace public à Pelousey (2004)
	Aménagement de la traverse et valorisation du lavoir à Arguel (2004)
	Aménagement d'une place de centre de village à Dannemarie-sur-Crête (2004)
	Rénovation du lavoir de Larnod
	Aménagement de la rue de la Mission à Ecole-Valentin
	Valorisation du patrimoine et réaménagement du centre du village de Morre
<i>Pour les études</i>	Création d'une nouvelle centralité et développement des liaisons douces à Avanne-Aveney
	Aménagement urbain entre le centre du village et le port fluvial à Deluz
	Sécurisation et restructuration de la traversée de Pelousey
	Création du centre urbain de La Vèze
	Création d'un espace public de coeur de village à Mazerolles-le-Salin

II. Pré-programmation 2006

La commission 5 a établi une pré-programmation des dossiers « Centres de village » potentiels pour 2006, sous réserve d'une instruction détaillée du projet abouti. L'ensemble des projets à venir rentrant a priori dans le cadre du fonds « Centres de village » est présenté ci-dessous :

<i>Pour les travaux</i>	Requalification de la rue de l'aqueduc à Montfaucon
	Restauration du lavoir de Mamirolle
	Création d'une nouvelle centralité et développement des liaisons douces à Avanne-Aveney,
	Sécurisation et restructuration de la traversée du village de Pelousey
	Aménagement urbain de qualité entre le centre du village et le port à Deluz,
	Création du centre urbain de La Vèze,
	Création d'un espace public au coeur du village de Mazerolles-le-Salin,
Réaménagement et sécurisation de la traversée de Fontain	

<i>Pour les études</i>	Réaménagement du secteur rue de Besançon / Grand rue à Chaucenne,
	Restructuration du centre du village à Gennes,
	Création d'un espace public à Vaire-le-Petit,
	Restructuration du centre du village à Amagney,
	Restructuration du centre du village à Grandfontaine
	Réaménagement de la traversée à Chaudfontaine
	Aménagement du centre du village à Vorges-les-Pins

III. Première programmation 2006

La commission propose au Bureau l'attribution de subventions dans le cadre du fonds « Centres de village » pour les projets ci-dessous, détaillés dans les fiches pages suivantes :

- Requalification de la rue de l'aqueduc à Montfaucon (31 924 €),
- Rénovation du lavoir à Mamirolle (2 551 €),
- Création du centre urbain de La Vèze (12 955 €),
- Création d'un espace public à Mazerolles-le-Salin (37 536 €),

Le total de ces quatre subventions s'élève à 84 966 €, pour 250 000 € inscrits au BP 2006.

MM. CONTOZ, BAUER, MAILLOT et CHANAU ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la pré-programmation de l'ensemble des projets identifiés pour 2006,**
- **l'octroi d'une subvention pour la première tranche du projet de Montfaucon, à hauteur de 25% du reste à charge de la commune, soit 31 924 €,**
- **l'octroi d'une subvention pour le projet de Mamirolle, à hauteur de 25% du reste à charge de la commune, soit 2 551 €,**
- **l'octroi d'une subvention pour le projet de La Vèze, à hauteur de 25% du reste à charge de la commune, soit 12 955 €,**
- **l'octroi d'une subvention pour le projet de Mazerolles-le-Salin, à hauteur de 40% du reste à charge de la commune, soit 37 536 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0



« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Requalification de la rue de l'Aqueduc à Montfaucon

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Montfaucon

Secteur : Plateau

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de :

- sécuriser la rue de l'Aqueduc (requalification de la voirie, enfouissement des réseaux..)
- réaliser des aménagements touristiques et paysagers sur les berges du Doubs (appontements, gloriettes, aménagements paysagers..).

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : Situé dans une centralité secondaire de Montfaucon, en contrebas du village, la rue de l'Aqueduc est un lieu de grand passage fréquenté par les habitants et promeneurs.

Valorisation patrimoniale et touristique : le projet est subventionné sur la partie aménagements touristiques et paysagers. Il s'inscrit dans le cadre du fonds « Centres de village » étant donné l'accent mis sur la mise en valeur de la Vallée du Doubs par des aménagements spécifiques sur les berges : aire de jeux, embarcadère, gloriettes.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
		MONTFAUCON

Plan de financement (en €) :

Montant total de l'opération (HT)	1 774 685€ HT
Phase 1 - Travaux en 2006 :	860 000€ HT
Phase 2 - Travaux en 2007 :	914 685€ HT
Etat DGE	180 803€ HT
Etat ATSR	133 101€ HT
Cg25 CITE Tourisme.....	51 370€ HT
SYDED.....	107 658€ HT

PHASE I :

Montant subventionnable (HT)	189 057€ HT
Restant à charge de la commune.....	127 695€ HT
CAGB 25%	soit 31 924€ HT

La subvention de la CAGB correspond à 25% du restant à charge de la commune, soit 31 924€ HT. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 21/02/06 : FAVORABLE



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit fonds « Centres de village »**

Restauration du lavoir de Mamirolle

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Mamirolle

Secteur : Plateau

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de restaurer le lavoir de la commune par des aménagements de qualité (remise en eau, éclairage..).

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : Situé en proximité du centre du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : par la rénovation du patrimoine local, ce projet s'inscrit dans une valorisation du site à l'attention des touristes et des habitants.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
		MAMIROLLE

Plan de financement (en €) :

Montant total des travaux	19 617€ HT.
Montant subventionnable (HT)	19 617€ HT
CG25 Ligne traditionnelle.....	4 510€ HT
Etat DGE	4 903€ HT
Restant à charge de la commune.....	10 204€ HT
CAGB 25%	soit 2 551€ HT

La subvention de la CAGB correspond à 25% du restant à charge de la commune estimé soit 2 551€ HT. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 21/02/06 : FAVORABLE



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit fonds « Centres de village »**

Création du centre urbain de La Vèze

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de La Vèze

Secteur : Plateau

Descriptif des actions menées :

Il s'agit d'aménager la place centrale du village, par :

- la création d'une aire de jeux pour les enfants,
- l'aménagement d'espaces verts,
- la modification de la circulation et du stationnement pour sécuriser l'accès à l'école, au centre socioculturel et à la mairie qui bordent cette place.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : Situé au centre administratif du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : par la création d'une aire de convivialité au sein du centre administratif et culturel de la commune.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
	LA VEZE	

Plan de financement (en €) :

Montant total des travaux	219 421€ HT.
Etat DGE	13 365€ HT
Etat ATSR	29 628€ HT
CRFC.....	29 628€ HT
CG25 Ligne traditionnelle.....	31 109€ HT
Restant à charge de la commune.....	115 691€ HT soit 53%
Montant subventionnable (HT) ----	74 070€ HT
Restant à charge.....	53% soit 39 257€ HT
CAGB 33%	12 955 € HT

La subvention de la CAGB correspond à 33% du restant à charge de la commune estimé soit 12 955€ HT. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 23/03/06 : FAVORABLE



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit fonds « Centres de village »**

Création d'un espace public à Mazerolles-le-Salin

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Mazerolles-le-Salin

Secteur : Ouest

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de l'aménagement de la place principale du village qui consiste en :

- la création d'une zone pavée,
- la plantation d'espaces verts,
- la mise en place d'un mobilier urbain,
- la construction d'un mur de soutènement en pierres apparentes,
- la mise en place de nouveaux luminaires.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : Situé au centre du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : par la rénovation du centre du village, ce projet s'inscrit dans une valorisation du site à l'attention des habitants.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
MAZEROLLES-LE-SALIN		

Plan de financement (en €) :

Montant total des travaux	157 661€ HT
Etat ATSR	11 077€ HT
CRFC	7 505€ HT
CG25 Ligne traditionnelle	12 454€ HT
SYDED	12 930€ HT
Autres	6 000€ HT
Restant à charge de la commune	107 695€ HT soit 68%
Montant subventionnable (HT)	138 000€ HT
Restant à charge de la commune	68% soit 93 840€ HT
CAGB 40%	soit 37 536€ HT

La subvention de la CAGB correspond à 40% du restant à charge de la commune estimé soit 37 536€ HT. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 23/03/06 : FAVORABLE